

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 18 (1910)  
**Heft:** 4

**Quellentext:** Une lettre de 1718  
**Autor:** [s.n.]

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ajouter aux maux réels que déjà il souffrait. si vous ne daignez venir à Son Secours Il se verra donc plongé lui & les siens dans la plus affreuse misère...

En Ordonnant quil lui fut fait un avance de la Caisse Publique sur le rachat quil lui revient pour ses Droits feaudaux où en lui faisant toucher en Numeraire la valeur des Bons que déjà il a en mains et qu'il n'a pu négocier vù l'immense perte quon exigeoit de lui, Vous aporteriez un remede efficace à ces meaux, Et vous augmenteriez s'il étoit possible les sentiments de respects & de gratitude quil vous a Voués.

Recevés en attendant quil vous plaise le rendre à lesperence par un acte digne, de la justice & de l'humanité qui vous ont toujours Caractérisé, l'hommage de ses vœux et de son profond & respectueux dévouement.

Aigle, 16<sup>e</sup> avril 1803.

Ab.-F<sup>s</sup>-L<sup>s</sup> CLEY, ancien Conseil<sup>r</sup>.

---

## UNE LETTRE DE 1718

---

Au cours de réparations qui eurent lieu l'année dernière dans l'ancienne maison Duton, à Bonvillars, un ouvrier charpentier trouva dans les combles, entre le lambrissage du toit et les tuiles, une lettre adressée de Berne à Madame la lieutenante Duton. Cette épître est intéressante par son orthographe invraisemblable; nous la reproduisons ici fidèlement.

Vict.-H. BOURGEOIS.

*A Madame la Lieutenante Duton,  
A Yverdon.*

Je meseuis tousjour flate devostre amitie Madam matre chere seur set sequi mafet etpere que les avansemant demonmari nevous sere pas endiferan come je lay apri avec bien duplesir dans vostre chere letre vous mele marque avec trode senserite pour que jan-peuise doute eunmoman je vous prie osi Machereseur detre aseure de toute lare conesanse donje seuis quapable je ne perdray jame occune osquasion de vous temoinie monparset atachement osi bien qua mon cher frere vottrepou qui nous a temoinie bien debonte dansete occasion pour monneveu jano sonafere etfete des apresan

la ceure de bonte nesore leuis man que mes dite mois panse vous  
serieuseman aleferetludie M<sup>r</sup> Lerber man na par le sepandan je  
nelay pas creus orete vostre parfet retabli seman mafor rejouis je  
prie de tous monceur les senieur qui continueue sefaveu pour vous  
et toute vostre chere familie je voudre bien qui me feus possiblé  
defere le vois age avec que vous sces aseure que je feray mon  
possible pour sela et silan bara de monme nage qui osgemante de  
bos coux apresan sepeu pase dema presance sesere pour mois eun  
contante mant pour moi parfet je veus dumoin les pere an natan-  
dan je seuis Madame matre chere seur vostre tre afesion ettre obe-  
sane seur et servante.

J. C.

de berne ce 5 may 1718.

---

## PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

---

\* \* Le comité de la Société suisse pour la conservation des monuments historiques s'est assemblé au commencement de mars, au Musée national de Zurich.

Il a discuté des demandes de subventions fédérales pour des travaux de préservation des remparts de Morat, pour la restauration d'anciennes fresques dans la maison « Epp » à Altorf et pour la restauration des églises de Donatyre et du Pruy.

Le comité a discuté ensuite un certain nombre de travaux en cours : les murailles et les portes d'Estavayer, le Munot de Schaffhouse, l'Hôtel de Ville de Rheinfelden, l'église de Frick, le musée de Vindonissa à Brougg, le château de Pfeffingen, la chapelle de Rapperswyl, les églises de la Madelaine et de la Fusterie à Genève, etc., etc.

Le comité a voté les sommes nécessaires pour la préservation d'anciennes peintures murales à Süz, Ardez et Schuls, dans les Grisons, et a nommé une commission pour poursuivre ces travaux avec la section grisonne de la Ligue pour la conservation de la Suisse pittoresque.

La prochaine assemblée générale aura lieu en septembre à Lausanne. Elle sera suivie d'une excursion dans la vallée d'Aoste.

Le château d'Aigle et l'ancien pont de bois de Bremgarten ont été classés.

La commission archéologique du comité a siégé le 27 février à Zurich. Elle a discuté la question d'une étude du réseau des routes